



Quitter son logement sans préavis

Par **Azenor1**, le **30/05/2011** à **21:10**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 2 mois. Depuis mon arrivée il y a régulièrement du tapage nocturne pour lequel mes voisins ont déposé des plaintes. Plus récemment j'ai appris qu'il y avait du trafic de drogue, raison pour laquelle les résidents d'un des appartements où il y avait du tapage nocturne ont été expulsés par la police.

Ne me sentant pas en sécurité et ne supportant plus de ne pas pouvoir dormir à cause du bruit, est-ce possible de résilier mon bail sans avoir à payer les 3 mois de préavis?

Merci d'avance